

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Commissariat à la Sécurité
Alimentaire (CSA)

Projet de Mobilisation des Initiatives
en matière de Sécurité Alimentaire
au Mali (PROMISAM)



REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

REGION DE MOPTI
Cercle de Douentza
Commune rurale de Dangol Boré

PLAN DE SECURITE ALIMENTAIRE COMMUNE RURALE DE DANGOL BORE

2006- 2010

*Elaboré avec l'appui technique et financier de l'USAID-Mali
à travers le projet d'appui au CSA, le PROMISAM*



Août 2006

PREMIERE PARTIE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.

1. Rappel de l'insécurité alimentaire du pays, de la commune

La sécurité alimentaire peut se définir comme l'accès durable et assuré pour tous les groupes et individus sociaux à la nourriture pour satisfaire le besoin alimentaire C'est aussi l'accès pour toute personne et à tout moment à une alimentation saine et suffisante pour mener une vie active en pleine santé (Banque mondiale)

La sécurité alimentaire renvoie à 4 piliers ou conditions pour être reconnue comme acquise ; ce sont :

- la disponibilité des aliments
- l'accès aux aliments
- l'utilisation des aliments
- la stabilité dans l'approvisionnement

2. Nécessité de l'élaboration d'un PSA

L'élaboration d'un Plan de Sécurité Alimentaire s'avère nécessaire en raison d'une part de la situation d'insécurité alimentaire qui prévaut dans la commune, et d'autre part par le fait que la planification et la mise en œuvre des objectifs et activités de sécurité alimentaire relèvent des responsabilités des collectivités territoriales et s'inscrivent dans la stratégie nationale du Mali en la matière ainsi que la loi d'orientation Agricole Elle doit permettre aux acteurs de la commune d'avoir une vision et des orientations claires ainsi que les outils et stratégies spécifiques et appropriés de réalisation de la sécurité alimentaire

3. Objectifs de l'exercice

Les objectifs visés à travers l'exercice sont :

- renforcer les capacités des élus et autres acteurs de la commune à élaborer un cadre de référence pour la lutte contre l'insécurité alimentaire ;
- favoriser la coordination et l'harmonisation des interventions en la matière ;
- faciliter le suivi évaluation des activités en matière de sécurité alimentaire ;
- aider la commune à prévenir ou minimiser les risques et calamités sur les conditions alimentaires des ménages

Dans la commune de Dangol Boré, l'insécurité alimentaire en terme de disponibilité n'est pas dans la mesure où il y a un excédent de 180 kg par personne par rapport à la production de 2005 et au regard de la norme FAO qui est de 255,5 kg par an par personne; en terme d'accès et d'utilisation, si le problème de transport se pose moins, il en va différemment du pouvoir d'achat des ménages qui sont en majorité pauvres et loin du chef lieu de la commune qui abrite deux banques de céréales ; l'utilisation est critique du point de vue de l'hygiène alimentaire dans la mesure où les ménages en particulier les femmes confrontées à l'analphabétisme, à l'insuffisance d'eau potable, l'insalubrité ne sont strictes sur le respect des normes de sécurité sanitaire des aliments préparés ou recueillis. Les problèmes de gestion des banques de céréales sont l'insuffisance de tenue de la gestion écrite, le manque d'organisation en matière d'approvisionnement et le non paiement des dettes par les usagers.

II METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PSA

Le processus d'élaboration du plan de sécurité alimentaire de la commune de Dangol Boré a été itératif et participatif; il a connu donc plusieurs étapes conformément à la méthodologie et aux outils mis à disposition par le projet.

Ces étapes sont

- la formation des acteurs

Elle a regroupé à Douentza les élus, les secrétaires généraux et les représentants du CCC, des ONGs et projets présents dans le cercle, l'administration et la coordination des associations féminines. Elle a permis aux participants de connaître et approfondir les concepts liés à la sécurité alimentaire, la politique et la stratégie nationale du Mali en matière de sécurité alimentaire, de se familiariser avec les outils d'élaboration d'un plan de sécurité alimentaire.

- la campagne d'information et de sensibilisation des populations à travers la radio, les moyens traditionnels, les missions d'information
- la tenue des journées de consultation intercommunautaires par lesquelles les élus et animateurs ont procédé avec les représentants des différents villages de la commune au recensement des atouts/ potentialités et ressources des communautés, l'identification des problèmes et des solutions aux problèmes de sécurité alimentaire,
- la tenue de l'atelier de planification qui a réuni les élus et les délégués des villages
- la restitution/validation du plan par les populations
- l'adoption du plan de sécurité alimentaire par le conseil communal

II. APERÇU SUR LA COMMUNE

2.1. Historique

Boré a été créé, il y a environ 600 ans par un brave chasseur du nom de Falé soli qui s'installa d'abord à Amba localité situé à 12 km de Boré. Attiré par le poisson, l'eau de la mare et les nénuphars, il s'installa finalement à coté de la mare d'où la création du village de Boré.

Ex canton Boré devient arrondissement à partir de 1960, indépendance du Mali et comptait 34 villages pour une superficie de 1237 km² ; à partir de 1996 les villages décidèrent se constituer en commune rurale. Aujourd'hui Boré devenu Dangol Boré (près de Boré en langue vernaculaire) avec la décentralisation comprend 36 villages avec l'érection des quartiers de Ndoukoye et Soki en villages officiels.

2.2. Situation géographique/climat

La commune de Dangol Boré est limitée au Nord par les communes de Diaptodji et Korombana, au Nord-est par la commune de Korarou, l'Est par la commune de Koubewel Koundia, au Sud par les communes de Borko et Kendié et à l'Ouest par les communes de Konna et Sendégué. La distance de la commune au chef lieu de cercle est de 65 km

3.3 Organisation administrative

La commune rurale de Dangol Boré a été créée par la loi 96-059 du 4 Novembre 1996 portant création des communes au Mali, elle est fonctionnelle depuis les élections communales de 1999. Elle compte 36 villages et fractions.

La commune de Dangol Boré avec comme chef lieu Boré, relève administrativement du cercle de Douentza dont elle est distante de soixante cinq kilomètres (65 km.). Elle est administrée par un conseil communal, organe délibérant de 17 membres qui a élit en son sein un organe exécutif composé du maire et de 3 adjoints. La composition politique du conseil communal est assez diversifiée à travers la représentation de 5 partis politiques.

3.4 Organisation institutionnelle

L'organisation institutionnelle repose sur le conseil communal et le bureau communal ; des commissions de travail ont été créées pour animer les domaines des finances, de l'état civil, de l'environnement et de l'éducation et de la santé. La commune est représentée au sein du conseil de cercle par deux élus.

Les autres institutions ou services qui collaborent avec la commune sont l'administration à travers le sous préfet basé à Boré, les services techniques de la santé, de l'éducation, de l'Agriculture, de l'élevage, de la conservation de la nature, de l'hydraulique, de la perception, de la protection des végétaux, le service de la Production et l'Industrie Animale et l'ANICT

Les ONGs et projets partenaires sont la NEF, ALCOP, le Centre de conseil communal, le Projet de conservation et valorisation de la Biodiversité et des Eléphants dans la Gourma et le Projet d'Appui Aux Communes Rurales (PACR)

IV SITUATION DE REFERENCE

4.1 Caractéristiques physiques

4.1.1. La superficie

La superficie de la commune estimée à 2737 km² en fait l'une des plus grande commune du Cercle.

4.1.2. Le Climat

Situé en zone sahélienne, le climat est de type aride. La moyenne pluviométrique annuelle variable d'une année à une autre et généralement mal répartie, tourne autour de 350 mm.

4.1.3. La pluviométrie

La pluviométrie est en baisse depuis les trois dernières décennies avec une moyenne de 400 mm/an pour une durée moyenne de précipitations de 85 jours.

4.1.4. Les Sols

Quatre types de sols sont répertoriés dans la commune. Ce sont :

- les sols argileux qui se situent le long des cours d'eau et dans les bas-fonds avec comme principales cultures le riz et le sorgho ;
- les sols argilo-limoneux sont localisés dans les zones inondées et généralement occupés par des cultures de sorgho ;
- les sols sableux et sablo limoneux situés dans les plaines jouxtant les collines, essentiellement réservés à la culture du mil, ils sont majoritaires dans la commune ;
- les sols latéritiques ou gravillonnaires utilisés pour la culture du mil, ils sont de faible localisation et se rencontrent par endroits.

Sur l'ensemble du territoire de la commune de Dangol Boré, les sols sont, en général dégradés mais le potentiel en terres cultivables est jugé important.

Sur les terrains il apparaît que les sols font l'objet de deux grandes occupations:

- les abords des mares et dépressions constituent les zones privilégiées de production agricole au sens large.
- le reste du territoire de la commune, bien que cultivé périodiquement en mil et sorgho constitue les zones de pâturages naturelles.

4.1.5. L'environnement naturel et humain

L'environnement naturel est caractérisé par la présence d'une chaîne de montagne située à la limite sud et longeant la commune d'Est en Ouest. On rencontre également des escarpements éparpillés au Nord de la commune et une vaste cuvette d'environ 106 000 ha constituée de formations ligneuses souvent très denses.

4.1.6 Hydrographie

Les ressources en eau de la commune sont constituées des eaux souterraines et des eaux de surface.

Les eaux souterraines. La commune bénéficie d'un nombre important de cours d'eau temporaire mais aucune étude disponible sur la commune ne permet d'apprécier les ressources en eaux souterraines

Les eaux de surface

Compte tenu de son relief la commune est arrosée par des eaux de ruissellement et de pluie venant des collines et des plateaux. Ces eaux selon des années coulent durant les mois d'août et septembre pour alimenter des réservoirs dont la durée peut atteindre huit mois.

4.2 Caractéristiques démographiques et sociales

4.2.1 Population/densité

Selon les résultats du recensement général, (DNSI, 1998), la population totale de la commune rurale de Dangol Boré était estimée à 18 028 hts dont 9202 femmes et 8826 hommes. La densité était environ 7 hts au km² et le taux d'accroissement naturel moyen 0.7. Le chef lieu de la commune compte 1884 hts (DNSI 1998). Les différentes ethnies rencontrées dans la commune sont les Sarakolés, les Dogons, les bambaras ; les peuhls et quelques Maures.

4.2.2. La répartition de la population

La population de la commune de Dangol Boré se caractérise par une faible mobilité de façon générale. Le mouvement touche la frange jeune de la population qui après les récoltes se déplace vers les centres urbains Mopti, San, Koutiala, Ségou, Bamako etc... à la recherche de revenus monétaires. Il ressort de l'observation que la commune est aussi un centre d'accueil des populations en provenance d'autres communes limitrophes venant pratiquer l'agriculture, la transhumance et l'exploitation forestière.

4.2.3. Les principales ethnies et leurs occupations traditionnelles

Les différentes ethnies rencontrées dans la commune sont les Sarakolés, les Dogons, les bambaras ; les peuhls et quelques Maures. Les principales occupations sont l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière, l'artisanat, le tissage, le petit commerce.

4.3 Caractéristiques économiques

4.3.1 L'Agriculture : Elle occupe la majorité de la population active (52,91% selon l'étude socio-économique de la zone du Kelka : 1991-1995.

4.3.2. L'élevage : L'élevage est une activité principale au même titre que l'agriculture, les populations d'éleveurs sont en majorité des agriculteurs. Les éleveurs purs ne représentent que 0,25% de la population active selon l'étude citée plus haut. Le type d'élevage extensif est le plus courant caractérisé par la transhumance vers le delta intérieur du Niger et le séno.

Concernant la santé animale les éleveurs sont réticents à la vaccination des animaux ce qui pourrai expliquer le faible accroissement du cheptel de la commune.

4.3.3. Pêche : L'activité de pêche est marginale ; elle se pratique sous la forme traditionnelle et dans les mares. Les statistiques de production ne sont pas disponibles.

4.3.4. Cueillette et Exploitation forestière : Elle est pratiquée par les femmes dans le domaine forestier et concerne les feuilles et fruits des arbres comme le baobab, l'Acacia albida, le tamarinier ainsi que le bois de chauffe.

En matière de gestion des ressources forestières, malgré l'appui de l'ONG NEF, l'exploitation demeure de type incontrôlé pour la plupart des villages de la commune. Cependant, l'exploitation commerciale des ressources forestières prend de plus en plus de l'ampleur et se traduit par de fortes pressions sur toutes les espèces. Ces prélèvements sur les ressources forestières apportent un gain substantiel en termes de revenus monétaires, mais amplifient les problèmes environnementaux déjà existants.

4.3.5. Les femmes dans les systèmes de production

Les femmes représentent une force de travail pour la famille ; leur contribution est essentielle à la survie des exploitations agricoles dans les villages de la commune.

Elles pratiquent les activités domestiques et agricoles. A coté de cela, il faut signaler la cueillette, le petit commerce et le jardinage qu'elles pratiquent grâce aux appuis apportés par des partenaires comme la NEF et ALCOP.

4.3.7. Transport et communication

La commune est distante de 65 km du chef lieu du Cercle ; elle est traversée par la route nationale RN16 qui en fait une zone accessible aux échanges avec Konna, Boni, Douentza et Hombori sur l'axe Sevaré – Gao ; d'autre part l'amélioration des pistes Boré- Ngouma, Boré - Takouti à partir de Nyiminyama favorise l'ouverture aux marchés de ces localités. Les problèmes d'accessibilité se posent au plan interne entre les villages notamment ceux situés sur la colline dans la partie sud et les villages de Ndoumpa et Youna au nord est de la commune.

La commune utilise les RAC de l'administration et de la santé ou de l'antenne NEF et elle capte la station de radio locale Daandé Duwansa et l'antenne régionale de radio Mali.

4.3.5. Artisanat

Il est pratiqué par les forgerons (fabrication d'outils agraires et de bijoux), les tisserands (tissage d'étoffe et de laine locale dans une moindre mesure) et les cordonniers qui travaillent la peau. Le tissage des nattes est pratiqué à petite par les femmes en général.

4.3.6. Commerce

Les marchés hebdomadaires fréquentés sont ceux de Boré, Kiro, Konna, Douentza pour échanger les produits locaux et étrangers. Le marché le plus fréquenté dans la commune est celui de Kiro qui offre des produits agricoles comme les maniocs, le riz paddis et reçoit les produits maraîchers de Borko. L'aménagement de hangars dans le marché de Boré par la mairie et sa position sur la RN16 contribue à augmenter la densité de fréquentation. Les commerçants et producteurs de Boré fréquentent beaucoup la foire de Konna pour vendre le ou acheter le bétail ainsi que les céréales.

4.4. Caractéristiques socio- économiques et culturelles

4.4.1 Les secteurs sociaux

La santé reste confrontée aux pesanteurs socio culturelles qui agissent sur le taux de fréquentation (20%). Le taux d'accouchement assisté est de 30%. Un autre indicateur de cette situation réside dans les distances parfois très longues de nombreux villages au siège du centre de santé communautaire.

Dans le domaine de l'éducation, la commune avec 36,54% et un ratio de 1 école pour 3, demeure en deçà du taux requis par le PRODEC (73%) en 2010. il en est de même en matière d'alphabétisation au taux très bas de 0,73%. Les effectifs en 2005 indiquent la tendance de l'éducation.

En matière d'approvisionnement en eau potable, la commune de Dangol Boré dispose de quelques infrastructures hydrauliques. Les indicateurs actuels sont en deçà de la norme nationale requise en terme de couverture des besoins (1 puits pour 400 habitants). L'état du terrain et le faible nombre de partenaires d'appui de la commune pourraient expliquer en partie cet état de fait. La demande d'eau est assez forte dans la commune parce que les puits existants ne produisent pas la quantité d'eau suffisante en particulier en saison sèche ; ceci est aggravé par l'insuffisance de points d'eau pastoraux pour le bétail qui est ainsi abreuvé à partir des puits villageois.

4.4.2 Etat de la sécurité alimentaire

Les indicateurs suivants en matière d'agriculture permettent d'apprécier l'état de la sécurité alimentaire dans la commune.

La couverture alimentaire est excédentaire au regard des rendements de production rapportés à la superficie totale emblavée et au nombre d'habitants. En fait le rendement moyen des productions de céréales en 2005 est de 776,66 kg/ha ce qui représente par rapport à la superficie totale une production de 7 852 876,66 kg soit une moyenne de 435,59 kg par personne par an ; si l'on se réfère à la norme FAO qui est de 255,5 kg/personne par an de ration alimentaire, il apparaît clairement que la commune de Dangol en année de bonne production assure la disponibilité de céréales à ses ménages avec un excédent de 180 kg.

Si en terme de disponibilité, la production en condition favorable est suffisante, cela n'autorise pas une assurance complète compte du caractère aléatoire des pluies et des risques liés aux déprédateurs. En 2004 par exemple, la commune a affiché un déficit énorme qui a nécessité l'intervention de l'Etat par les dons de céréales, la mise en place de banques de céréales ; du reste l'excédent s'explique en partie par l'apport du rendement des productions de riz paddis de l'ordre de 1500kg/ha ; or cela est rapporté avec la moyenne des rendements de mil et sorgho à la superficie totale qui n'est qu'en faible partie cultivée en riz. Autrement la couverture des besoins est de 232,75 kg/personne par an quand il s'agit du mil et du sorgho.

4.4.3. L'organisation sociale

Il existe au moins 25 associations socio professionnelles et coopératives spécialisées ou multifonctionnelles. Elles ont des objectifs et activités couvrant la protection et l'exploitation des ressources forestières, la riziculture, le maraîchage, l'élevage, le développement de l'agriculture etc.

4.5. Infrastructures et équipements

Les infrastructures et équipements de la commune sont les routes, les ouvrages dans les domaines sociaux et économiques comme présenté à travers le tableau ci après.

Dangol Boré est riche de ses potentialités forestières qui en font la principale zone d'approvisionnement des villes de Sevaré et Mopti. Elle dispose de schéma d'aménagement du territoire et de plans d'aménagement simplifiés de certains massifs élaborés avec l'appui de la NEF. Cependant ses potentialités naturelles sont insuffisamment mises en valeur. Du point de vue des infrastructures et équipements, elle demeure pauvre à cause du non accès de la majorité aux services sociaux de base. Du point de vue financier et économique, quelques villages bénéficient de l'appui de l'institution Nayral/NEF de micro financement des activités de crédit. Les aménagements hydro agricoles réalisés sont limités à quelques villages et ne sont pas susceptibles de couvrir les besoins de consommation de riz.

III. ATOUTS ET CONTRAINTES A LA SECURITE ALIMENTAIRE

3.1. Les atouts

5.1.1 Ressources humaines

La commune possède comme atout principal les ressources humaines notamment la main d'œuvre constituée surtout des jeunes garçons et filles ; l'évolution par âge de la population à l'instar de celle du cercle indique une force productive croissante pour la commune. En outre les enfants en formation grâce aux écoles implantées et en train de l'être favorisent la constitution d'un capital humain en terme technique et économique pour la valorisation des énormes potentialités naturelles et économiques de la commune. Dallah disposent de producteurs expérimentés et formés dans une certaine mesure dans les domaines de la production agricole et pastorale ; organisés au sein de coopératives et/ou groupements qui ont souvent bénéficié de l'appui des ONGS et projets. Cette longue expérience de collaboration avec les intervenants extérieurs est un atout qui facilite l'appropriation des innovations et la mise en place de stratégies.

5.1.2. Terres

La commune est riche en terres agricoles malgré la présence de collines, il existe encore d'énormes atouts non exploités notamment les mares rizicoles, les plaines aménageables autour des dites mares. Les périmètres aménageables sont nombreux mais faute de maîtrise de l'eau, ce potentiel n'est pas mis en valeur.

L'intervention de la NEF a abouti à l'aménagement de plaines dans les villages de Tibouki, Goundourou pour la production de riz paddis. Il n'en demeure pas moins que de nombreux sites potentiels d'aménagement existent notamment la plaine qui longe la mare de Boré jusqu'au dans le lac korarou. La plaine maraîchère dans certains villages est tout autant extensible en terme d'espaces appropriés.

5.1.3 Pâturages et forêts

La végétation herbacée est dominée par des graminées annuelles comme Panicum sp et Cenchrus biflorus, Schonifeldia gracilis, quelques légumineuses et rarement des graminées pérennes.

La faune quant à elle, est fortement dégradée et est dominée par des oiseaux comme les canards , les pintades les perdrix mais on rencontre néanmoins des hyènes des chats sauvages sur les collines des varans , des caïmans des lièvres et quelques biches..

La commune de Dangol Boré présente à travers selon l'inventaire¹ le massif forestier du Kelka effectué par la NEF en 1998 les potentialités suivantes : potentiel ligneux du massif : 306 996,235 m³ repartit entre savanes arborées : 78 116,493 m³, et formation dégradée : 228 851,742 m³. En terme de superficie ce potentiel s'étend pour les formations arborées sur 5817 ha, les savanes arbustives sur 70 379 ha, les champs et jachères sur 2968 ha, les clairières sur 26 428 ha, les marigots et mares : 478 ha,

En ce qui concerne l'utilisation le potentiel de bois de sciage est estimé à 18 083 tiges, le bois de service en piquets à 720, 879 m³, en perches 563,820 m³, le bois de feu à 262 399,836 m³.

Il existe pour l'alimentation du bétail les massifs forestiers qui assurent les pâturages herbacés et aériens, les pistes et les gîtes d'étapes aux animaux transhumants du delta intérieur du Niger. La production laitière est assez importante mais n'a pas fait l'objet d'une estimation quantifiée. L'élevage intervient beaucoup dans la production agricole par l'apport de fumure organique et d'animaux de trait.

5.1.4 Les eaux

La commune est arrosée par des eaux de ruissellement et de pluie venant des collines et des plateaux. Ces eaux alimentent de nombreuses le long de la cuvette depuis le plateau de Bandiagara jusqu'à Boré avant de se continuer sa course dans le lac Korarou.

5.1.4 Atouts socioéconomiques

Dans le domaine de la production agricole, la commune dispose comme atouts des terres agricoles, périmètres maraîchers, mares rizicoles, mains d'œuvre, rivières et plaines aménageables. Le tableau ci après fournit quelques indications sur les potentialités et valeurs.

Les marchés hebdomadaires fréquentés sont ceux de Boré, Kiro, Konna, Douentza pour échanger les produits locaux et étrangers. Le marché le plus fréquenté dans la commune est celui de Kiro qui offre des produits agricoles comme les maniocs, le riz paddis et reçoit les produits maraîchers de Borko. L'aménagement de hangars dans le marché de Boré par la mairie et sa position sur la RN16 contribue à augmenter la densité de fréquentation.

5.2. Les contraintes

Elles sont nombreuses et diverses et concernent tous les secteurs. Cependant lors des journées de concertation intercommunautaires, l'accent a été mis sur les contraintes dans le secteur de l'économie rurale.

La contrainte principale en matière de sécurité alimentaire sont la baisse des productions due :

- à l'insuffisance de pluie, les déprédateurs, la pauvreté des sols, l'insuffisance de matériels agricoles, l'ensablement des mares et lacs et le non aménagement de beaucoup de plaines.
- l'insuffisance de points d'eau d'abreuvement, l'insuffisance de parcs de vaccination, le manque de pharmacies vétérinaires, l'insuffisance d'alimentation bétail, les maladies, l'insuffisance de revenus monétaires, l'insuffisance de pâturage.
- la dégradation de l'environnement qui se manifeste dans la sécheresse, la coupe abusive des arbres, l'érosion hydrique et éolienne, le défrichement pour la culture.

¹ Etude d'inventaire du massif de kelka, BICOF Décembre 1996

DEUXIEME PARTIE

PLAN QUINQUENNAL DE SECURITE ALIMENTAIRE DE LA COMMUNE

VI 1. PLAN D'ACTION

OBJECTIF GLOBAL : Favoriser la sécurité alimentaire dans la commune

PILIER	Contraintes	Objectifs	Résultats attendus	Activités	Responsable	Partenaires
Disponibilité	Insuffisance de la production	Augmenter la production	La production a augmentée	Formation des paysans à de nouvelles techniques agricoles	Commune	PASAOP – ALCOP
				Doter les paysans de charrues et bœufs de labour	Commune	PASOP, Etat, LACIM
				Créer des banques de semences hâtives	Commune	ALCOP, service semencier
				Aménager des périmètres agricoles	Commune	NEF (Pays Bas), PASAOP
				Construire des retenues d'eau	Commune	PASAOP
				Sur creuser les chenaux d'alimentation	Commune	NEF (Pays Bas), LACIM, Etat
				Lutter contre les prédateurs des végétaux	commune	Service de Protection des Végétaux
				Reboiser les espaces dénudés	commune	Fonds Italie /CILSS, NEF
				Aménager 10 ha pour le maraîchage	commune	Etat
	Baisse des productions pastorales	Exploiter de façon moderne l'élevage	L'élevage est exploité de façon moderne	Initier et encourager l'élevage intensif	commune	Etat
			Matérialiser 60km et 5 gîtes d'étapes	Commune	Etat, NEF	

				Assainir et augmenter la viande et le lait	Commune	Etat
				Prévenir les conflits entre Agriculteurs et éleveurs	Commune	-
Accessibilité	Faible pouvoir d'achat des populations	Rehausser le pouvoir d'achat des populations	Le pouvoir d'achat des populations est rehaussé	Redynamiser les AGR	commune	LACIM, NEF, CILSS
		Favoriser les échanges et communication	Les échanges et communications sont améliorés	Entretenir les pistes	commune	Etat, PRBP
				Créer 10 foires	commune	-
				Installer une antenne télé	Commune	Etat
				Installer une antenne de téléphone	Commune	Etat
			Installer la radio rurale	Commune	Etat	
	Manque de moyens de transformation et de conservation des produits locaux	Equiper les UPA de matériels de transformation	Les UPA sont équipées de moyens de transformation et de conservation	Doter les UPA matériels de transformation et de conservation	commune	LACIM, Fonds Italie-CILSS
Utilisation	Qualité nutritive défaillante des produits alimentaires	Assurer la bonne qualité des produits alimentaires	La qualité des produits alimentaires est améliorée	Informé et sensibiliser la population pour une conservation des produits	commune	Etat
				Contrôler les produits de consommation	Etat	-
Stabilité	Dysfonctionnement des UPA	Assurer le bon fonctionnement des UPA	Le fonctionnement des UPA est redynamisé	Redynamiser les coopératives	Commune	
	Insuffisance de suivi des activités de sécurité alimentaire	Assurer la sécurité alimentaire	La sécurité alimentaire est assurée	Construire un magasin de céréales Créer 8 banques de céréales	Etat, ONGs, commune	LACIM, Etat
			Le suivi des activités relatives à la sécurité alimentaire est assuré régulièrement	Assurer le suivi des autorités communales et administratives	Commune	Etat
	Inexistence de stock de	Constituer un stock de	Un stock de sécurité	Constituer un stock	Commune	Etat

	sécurité alimentaire	sécurité	alimentaire est constitué	alimentaire		
--	----------------------	----------	---------------------------	-------------	--	--

VI.2 EVALUATION DU PLAN (en milliers de FCFA)

PILIER	Objectifs	Activités	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Coûts (000)	Coût par an					Localisation
							1	2	3	4	5	
Disponibilité	Augmenter la production	Formation des paysans à de nouvelles techniques agricoles	La production a augmenté d'au moins 50 kg/ha	Commune	PASAOP – ALCOP	7 500	1 500	1500	1500	1500	1500	Commune
		Doter les paysans de charrues et bœufs de labour	250 UPA sont dotées d'attelage de culture	Commune	PASOP, Etat, LACIM	41 750	8 350	8 350	8 350	8 350	8 350	Boré, Youna, Ibissa, Teté Ompto, Amba, Ndoumpa, Bobowel, Ndoukoye
		Créer des banques de semences hâtives	4 variétés sont vulgarisées	Commune	ALCOP, service semencier	1 500	750	750				Boré, Manko Falembougou, Doumbara
		Aménager des périmètres agricoles	1400 ha de plaines rizicoles sont aménagés	Commune	NEF (Pays Bas), PASAOP	420 000	84 000	84 000	84 000	84 000	84 000	Commune
		Construire des retenues d'eau	3 mares sont sur creusées	Commune	PASAOP	30 000	10 000	10 000	10 000			Boré, Amba, Falembougou
		Sur creuser les chenaux d'alimentation	2 chenaux d'alimentation sont sur creusés	Commune	NEF (Pays Bas), LACIM, Etat	20 000	10 000	10 000				Adjou et Korarou

		Lutter contre les prédateurs des végétaux	29 brigades de protection des végétaux sont équipées en produits phyto sanitaires	commune	Service de Protection des Végétaux	21 750	4 350	4 350	4 350	4 350	4 350	29 villages de la commune
		Reboiser les espaces dénudés	180 ha de terrain sont reboisés	commune	Fonds Italie /CILSS, NEF (Pays Bas)	12 041	2408,2	2408,2	2408,2	2408,2	2408,2	Commune
		Aménager 10 ha pour le maraîchage	10 ha de périmètres maraîchers sont exploités	commune	Etat	74 550	37 275	37 275				Boré, Amba, Batouma, Kiro, Teye
	Exploiter traditionnellement l'élevage	Initier et encourager l'élevage intensif	5 éleveurs sont initiés à l'élevage intensif	commune	Etat	25 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	Boré, Tibouki, Madougou, Teye, Sonsa Tounta
		Matérialiser 60km et 5 gîtes d'étapes	60 km de pistes et 5 gîtes sont matérialisés	Commune	Etat, NEF (Pays Bas)	2 000	2 000					Commune
		Assainir et augmenter la viande et le lait	Bétail et volaille sont vaccinés	Commune	Etat	7 500	1500	1500	1500	1500	1500	Commune
		Prévenir les conflits entre Agriculteurs et éleveurs	Les conflits sont rares et isolés	Commune	-	500	100	100	100	100	100	Commune
Accessibilité	Rehausser le pouvoir d'achat des populations	Redynamiser les AGR	Les revenus de la population sont satisfaisants	commune	LACIM, NEF, CILSS	4200	2100	2100				Commune
	Favoriser les échanges et	Entretien des pistes	Les pistes sont praticables	commune	Etat, PRBP	16 000	4 000	4 000	4 000	4 000		Ibissa, Kiro
		Créer 10 foires	10 foires	commune	-	500	300		200			Commune

	communication		nouvelles sont fonctionnelles									
		Installer une antenne télé	La télé est fonctionnelle	Commune	Etat	PM						Boré
		Installer une antenne de téléphone	Le téléphone est fonctionnel	Commune	Etat	PM						Boré
		Installer la radio rurale	La radio est fonctionnelle	Commune	Etat	7 600	7 600					Boré
	Equiper les UPA de matériels de transformation	Doter les UPA matériels de transformation et de conservation	Les UPA transforment et conservent les produits alimentaires	commune	LACIM, Fonds Italie-CILSS	35 000	5000	10 000	5000	5000	10 000	Boré, Ibissa, Batouma, Wori, Amba, Tété Ompto
Utilisation	Assurer la bonne qualité des produits alimentaires	Informer et sensibiliser la population pour une conservation des produits	La population préfère les produits connus	commune	Etat	10 000	2000	2000	2000	2000	2000	Commune
		Contrôler les produits de consommation	Le service de contrôle est fonctionnel	Etat	-	200	40	40	40	40	40	Commune
Stabilité	Assurer le bon fonctionnement des UPA	Redynamiser les coopératives	Les coopératives sont fonctionnelles	commune	-	100	100					Commune
		Construire un magasin de céréales	Une banque de céréales est construite	Commune	LACIM, Etat	4000	4000					Boré
		Créer 8 banques de céréales	8 banques de céréales sont construites	commune	LACIM, NEF(Pays Bas)	40 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	Ndounkoye, Ibissa, Manko Koressana, Tété Ompto Ndoumpa

	Assurer la sécurité alimentaire	Assurer le suivi des autorités communales et administratives	Rapport de suivi disponible	Commune	Etat	500	100	100	100	100	100	Commune
	Constituer un stock de sécurité	Constituer un stock alimentaire	Le stock de sécurité est disponible	Commune	Etat	-						Commune
Total						782 191	200 473,3	191 473,2	136 548,2	126 348,2	127 348,2	

CONCLUSION

Le plan de sécurité alimentaire est un outil d'investissements pour l'amélioration des conditions de vie des ménages de la commune ; il intègre le plan de développement économique, social et culturel et vise un équilibre social durable fondé sur la disponibilité de l'alimentation des ménages, l'accès aux aliments, l'utilisation appropriée de ceux-ci et la stabilité de l'approvisionnement ; c'est un levier dans la lutte contre la pauvreté par la mise en œuvre des activités génératrices de revenus, de production agricole, d'élevage ainsi que les mesures d'amélioration de la communication, de l'accès aux marchés et des conditions d'hygiène alimentaire.

L'élaboration du PSA a impliqué tous les élus, les populations ; pour le financement de sa mise la stratégie préconisée est de mobilisera les ressources budgétaires de la commune, les contributions des populations, les droits de tirage de l'ANICT et les concours des ONGs et projets partenaires soit en maîtrise d'ouvrage communale soit en maîtrise d'ouvrage privée. Le suivi évaluation sera assuré par une commission locale sur la base de résultats attendus et des indicateurs qu'elle élaborera et à en fonction des 4 piliers de la sécurité alimentaire. Elle rendra compte périodiquement au conseil communal de ses travaux et celui-ci aux communautés villageoises au cours d'assemblées générales annuelles.

Copie du Procès Verbal de délibération du Conseil Communal

Région de Mopti
Cercle de Douentza
Commune rurale de Dangol Boré

République du Mali
Un Peuple – Un But- Une Foi

Délibération No 06-2/C.DB

De la session extraordinaire du 22 Avril 2006

Le conseil communal de Dangol Boré s'est réuni en session extraordinaire dans la salle de conférence de la mairie le 22 Avril 2006 sous la Présidence de Mr Yaya Boré, maire de la commune.

Ordre du jour : adoption du Plan de Sécurité Alimentaire de la commune

Nombre de conseillers communaux : 17
Nombre de conseillers Présents : 13
Nombre de conseillers votants : 13

Le quorum étant, le conseil communal a valablement délibéré sous la présidence de Hamadou Ouologuèm, maire de la commune. Le secrétaire est tenu par Monsieur Mamadou Guindo Secrétaire Général.

Le conseil communal après avoir délibéré :

Décide

Article 1^{er} L'adoption à l'unanimité des conseillers présents par vote à main levée par voix « Pour » et 0 Voix « Contre », le projet du plan de la sécurité alimentaire.

Article 2. La présente délibération sera publiée et communiquée partout où sera.

Boré le 22 Avril 2006

Le Maire

Yaya Boré

Ont signé avec le Président, les conseillers présents :

Yaya Boré	Mamoudou I Boré
Oumar M Traoré	Bilali Coulibaly
Hamidou Boré	Souleymane y Boré
Mamadi M Boré	Souleymane y Boré
Sidiki Diarra	Moumouni Sanfo
Abdoulaye Kassambara	Oumar A Boré
Mamoudou Boré	